

Syndicat Mixte de l'Ouest Lyonnais
25, chemin du stade
69670 VAUGNERAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n°01/2025

L'an deux mille vingt-cinq

Le onze février à 18h00

Le comité syndical dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Morgan GRIFFOND, président du Syndicat.

Date de convocation : 4 février 2025

Nombre de membres

En exercice : 24

Présents : 16

Votants : 16

Présents : AIGLON Olivier, ANCIAN Noël (suppléant de CHAVEROT Virginie), BIAGGI Olivier, BREUZIN Fabien, BROUILLET Isabelle, CHIRAT Florent, FOUILLAND Pierre, GRIFFOND Morgan, GOUGNE Yves, JAUNEAU Jean-Claude, MALOSSE Daniel, NELIAS Agnès (suppléante de BERGER Marie-Agnès), PFEFFER Renaud, STARON Catherine, THIMONIER Jean-Marc, ZANNETTACCI Pierre-Jean ;

OBJET :

Election d'un(e)
secrétaire de séance

VU l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose « qu'au début de chacune de ses séances le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire » ;

VU l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que cette nomination se fait en principe au scrutin secret par une

élection à la majorité, éventuellement à trois tours ;

Le Président expose ce qui suit :

Au début de chaque séance du comité syndical, il convient d'élire un secrétaire de séance et éventuellement un ou plusieurs auxiliaires.

Le Comité Syndical, ouï l'exposé de son Président,

Après en avoir délibéré, par 16 voix pour, 0 contre et 0 abstention,

ELIT Monsieur Pierre-Jean ZANETTACCI, secrétaire de séance

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Pour copie certifiée conforme.

Le Président
Morgan GRIFFOND

